

PRIMATURE

**MINISTRE DES TRANSPORTS ROUTIERS
AERIENS ET FERROVIAIRES**

AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

DIRECTION GENERALE

**DIRECTION DE LA NAVIGATION AERIENNE
ET AERODROME**

N° 62 /25/ANAC/DG/DNAA/SRNA



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

Lomé, le 11 4 AOUT 2025

LETTRE CIRCULAIRE

Objet : Projets d'amendement des règlements relatif à la fourniture des services de la navigation aérienne et à la certification des ANSPs (RANT 11-PART 2)

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise à jour des règlements aéronautiques techniques pour prendre en compte les derniers amendements des documents de l'OACI et les retours d'expériences issus des audits USOAP-CMA de l'OACI et de l'assistance des Autorités africaines et malgaches de l'aviation civile, le Règlement aéronautique national du Togo relatif à la fourniture des services de la navigation aérienne et à la certification des ANSPs a été amendé. Les projets de textes suivent le processus de validation conformément aux procédures établies.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir examiner les projets d'amendement ci-joints, et transmettre à l'ANAC vos remarques et observations **dans les meilleurs délais et au plus tard le lundi 1^{er} septembre 2025.** Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire en annexe pour vos remarques et observations.

Vous pouvez également consulter les projets d'amendements sur notre site web à l'adresse : <http://www.anac-togo.tg/projets-de-reglements>.

Veuillez agréer Mesdames, Messieurs l'assurance de mes considérations distinguées.

Le Directeur Général



COL IDRISSOU Abdou Ahabou

PJ :

Projets d'amendements du RANT11-PART 2

- APPENDICE 1 : Exigences générales ;
- APPENDICE 2 : Exigences spécifiques relatives à l'ATS ;
- APPENDICE 3 : Exigences spécifiques relatives au MET ;
- APPENDICE 4 : Exigences spécifiques relatives à l'AIS/MAP ;
- APPENDICE 5 : Exigences spécifiques relatives au CNS ;
- APPENDICE 6 : Exigences spécifiques relatives au PANS-OPS ;
- APPENDICE 7 : Exigences spécifiques relatives au SAR ;
- Modèle de formulaire.

Destinataires :

- ASECNA, Direction Générale et Représentation auprès de la République Togolaise ;
- RSC-Lomé.